



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 16 FEVRIER 2007

N° 2007-01

Nombre de Délégués

En exercice : 38
 Présents : 35
 Votants : 35
 Suffrages
 exprimés : 35
 Acte rendu
 exécutoire après
 dépôt en Préfecture,
 Le

Le Président,

Gérard ROCTON

*L'an deux mille sept, le seize Février à 20 Heures 30, les délégués de la
Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en
date du 09 Février se sont réunis à "Espace Coëvrans" siège de la Collectivité,
sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.*

L'ordre du jour de la présente est :

- Adoption du procès-verbal du 22 Décembre 2006
- Finances :
 - ❖ Débat d'Orientations Budgétaires 2007
 - ❖ Vote des subventions 2007 aux Associations
 - ❖ Admission en non valeur
 - ❖ Divers
- Développement Economique :
 - ❖ Entreprise PELLETEY
 - ❖ Information sur l'effectif des salariés des principales entreprises du Pays d'Evron au 31 décembre 2006
- Commission n° 1bis – Aménagement du Territoire :
 - ❖ Voie de contournement Evron Ouest et Châtres – démarrage des études
 - ❖ Zone de Développement Eolien – évolution du dossier
- Commission n° 2 – Jardin Aquatique - Enfance Jeunesse :
 - ↳ JARDIN AQUATIQUE
 - ❖ Travaux à envisager
 - ↳ ENFANCE JEUNESSE
 - ❖ R.A.M. – Démarrage et organisation
- Commission n° 3 – Services à la Personne :
 - ❖ Epicerie sociale – évolution du dossier
 - ❖ Redémarrage d'une session de formation pour les jeunes en situation de grosses difficultés par rapport à l'accès à l'emploi
 - ❖ Maison de l'emploi
 - ❖ Compte rendu de la réunion du 3^{ème} âge
 - ❖ Mission Locale pour l'Emploi
- Commission n° 5 – Site du Gué de Selle :
 - ❖ Compte rendu de la commission du 25 janvier 2007
- Ressources Humaines :
 - ❖ Médecine du travail des agents
 - ❖ Avenant n° 2 au contrat avec la C.N.P. pour la couverture statutaire du personnel (arrêt de travail, ...)
 - ❖ Modification du tableau des effectifs
 - ❖ Recrutement de personnel temporaire

La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 09 Février 2007, de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 20 H 30 et fait procéder à l'appel des membres :

PRESENTS :

Mr ROCTON Gérard – Mme AVRANCHE (ASSE LE BERENGER) ;
Mr LANGEVIN – Mmes JARNO – BOUCHARD (déléguée suppléante remplaçant Mr ROUILLARD) (CHATRES LA FORET) ;
Mrs ROCTON André – LATASTE – VAYER – GEORGEL – ROGER – AVANNIER – CHARDRON – THOMAS (délégué suppléant remplaçant Mme FOMBERTASSE) – Mmes DUCHEMIN – BOURGOIN – FROISSARD – MESLET (déléguée suppléante remplaçant Mr RENARD) (EVRON) ;
Mrs HOUSSET – ALLAIN (délégué suppléant remplaçant Mr HAMELIN) (LIVET EN CHARNIE) ;
Mr PAILLEUX – Mme ROBERT (MEZANGERS) ;
Mrs HEURTEBIZE – LEMONNIER – CLIMENT (NEAU) ;
Mrs BOISBOUVIER – KUDRNOVSKI (délégué suppléant remplaçant Mr MASSON) (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ;
Mrs DARDENNES – VAILLANT (délégué suppléant remplaçant Mme LORY) – MASSEROT (délégué suppléant remplaçant Mme RENARD) (STE GEMMES LE ROBERT) ;
Mrs ROCHE – BLANCHARD (ST GEORGES SUR ERVE) ;
Mrs BOURDIN J. P. – FOUCAULT – HAMOND – POIRIER (délégué suppléant remplaçant Mme DESLAURIERS) (VOUTRE).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- ◆ Mr ROUILLARD (remplacé par Mme BOUCHARD) (CHATRES LA FORET) ;
- ◆ Mr RENARD (remplacé par Mme MESLET) (EVRON) ;
- ◆ Mme FOMBERTASSE (remplacée par Mr THOMAS) (EVRON) ;
- ◆ Mr HAMELIN (remplacé par Mr ALLAIN) (LIVET EN CHARNIE) ;
- ◆ Mr BESSIN (MEZANGERS) ;
- ◆ Mr MASSON (remplacé par Mr KUDRNOVSKI) (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ;
- ◆ Mr MAUDET (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ;
- ◆ Mme LORY (remplacée par Mr VAILLANT) (STE GEMMES LE ROBERT) ;
- ◆ Mme RENARD (remplacée par Mr MASSEROT) (STE GEMMES LE ROBERT) ;
- ◆ Mr BEGHIN (STE GEMMES LE ROBERT) ;
- ◆ Mme DESLAURIERS (remplacée par Mr POIRIER) (VOUTRÉ).

ASSISTAIENT EGALEMENT : Mr MILCENT (Directeur des services) - Mr ERNOULT (Secrétaire).

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Monsieur Jacques LEMONNIER de NEAU.**

◆.....◆

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 22 Décembre 2006

Monsieur ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 22 Décembre 2006.

Le procès-verbal de la réunion du 22 Décembre 2006 est adopté à l'unanimité.

Sur demande de Monsieur le Président, l'examen de la convention à passer avec la SA Fromagerie BEL concernant l'octroi d'une aide financière au titre du développement industriel de l'entreprise est rajoutée à l'ordre du jour.

FINANCES

☞ Débat d'Orientations Budgétaires 2007

Monsieur André BOISBOUVIER, Vice-Président chargé des Finances, présente au Conseil Communautaire les différents points du débat d'orientations budgétaires.

I) Principales dispositions de la loi de finances 2007 (votée le 21 décembre 2006)

1.1) Dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement : l'enveloppe globale évolue de 2,50 %, mais localement il y a lieu d'être prudent sur son évolution conditionnée par beaucoup de paramètres (compétences, potentiel fiscal, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscal, population, dépenses de transfert...).

1.2) Fiscalité directe locale

Les bases d'imposition des propriétés bâties et non bâties sont revalorisées de 1,80 % ce qui implique une augmentation automatique des impôts locaux tout en maintenant des taux identiques.

Réforme de la taxe professionnelle : l'objectif est de limiter le montant payé par les professionnels à 3,5 % de la valeur ajoutée (valeur déterminée par les cabinets comptables). La CCPE n'est pas concernée par cette réforme compte tenu qu'elle n'a pas augmenté son taux d'imposition.

1.3) Mesures diverses

La date de la suppression du contingent versé au Département au titre du financement des services incendie et de secours est reportée du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} janvier 2010. Cette mesure qui devait entraîner en parallèle une réduction de la dotation globale de fonctionnement pose des problèmes pour les collectivités où cette dotation est inférieure au contingent.

II) Autres informations générales

2.1) Augmentation de l'indice de rémunération des salaires des fonctionnaires :

A ce jour l'actualisation est fixée à 0,80 % (0,50 + 0,30) au 1^{er} février. A cette augmentation, il y aura lieu d'intégrer l'incidence de la revalorisation des différents cadres d'emplois qui serait applicable avec un effet rétroactif au 1^{er} novembre 2006.

2.2) Pour les charges patronales :

Nouvelle cotisation pour le Fonds National d'Aide au Logement de 0,20 % de la masse salariale et légère baisse du taux ASSEDIC qui passe de 6,48 à 6,40.

2.3) En ce qui concerne l'évolution des impôts locaux :

Il y a lieu de noter que le Département a voté une augmentation de 5 % (en plus des 1,80 % d'augmentation des bases d'imposition) et que la Région a reconduit les taux de 2006.

III) Situation financière et orientations de la Communauté de Communes du Pays d'Evron

3.1) Analyse des résultats de 2006

Budget principal :

A la clôture définitive des écritures de 2006, le résultat cumulé (fonctionnement / investissement) net global avec les restes à réaliser est de 1 507 000 €, la prévision était de 675 000 €.

Les principales variations proviennent de :

3.1.1) En section investissement

Le besoin de financement a été réduit de 215 000 € sur les opérations suivantes :

- Gros travaux sur le site du Gué de Selle (plan de gestion durable réalisé en partie par la structure d'insertion « FLORIS »). 20 000,00 €
- Acquisitions matériel, mobilier, outillage, véhicule..... 5 000,00 €
- Gros travaux dans les bâtiments communautaires 10 000,00 €
- Voirie 2006..... 10 000,00 €
- Musée des carrières à Voutré (projet ajourné) 170 000,00 €

Total..... 215 000,00 € HT

3.1.2) En section de fonctionnement

Dépenses :

Globalement les dépenses réelles représentent 90 % des prévisions votées, soit une économie de 515 000 € dont :

- 310 000 € pour les charges à caractère général (économie sur les entretiens de terrains, bois, bâtiments, voirie, report des études pour la voie de contournement 150 000 € inscrits),
- 65 000 € pour les frais de personnel (mouvement de personnel, besoins pour le service animation jeunesse et jardin aquatique inférieurs à la prévision),
- 140 000 € pour les autres charges de gestions courantes (105 000 € de subvention d'équilibre pour le budget ateliers relais non affectés).

Recettes :

Globalement les titres émis dépassent les prévisions de + 1,85 % soit un montant complémentaire de plus de 100 000 €.

3.2) Projet de budget 2007**A) BUDGET PRINCIPAL****3.2.1) Fonctionnement**

A noter pour cette année deux changements qui concernent :

- Le fonctionnement sur l'année entière du jardin aquatique après la réalisation des travaux d'extension et de rénovation
- L'activité du réseau d'assistantes maternelles (R.A.M.)

Pour les autres compétences et actions il n'y a pas de changements significatifs.

Dépenses :a) les charges à caractère général

Globalement le crédit de 2006 sera reconduit.

b) les charges de personnel

Progression de 5 à 6 % environ :

- Augmentation de l'indice des salaires,
- Augmentation des cotisations patronales,
- Evolution de la carrière et revalorisation des cadres d'emplois,
- Modification des effectifs :
 - ↳ Jardin aquatique - fonctionnement sur une année entière,
 - ↳ Animation sportive auprès des écoles primaires et associations,
 - ↳ Réseau d'assistantes maternelles - fonctionnement sur une année entière.

c) Autres charges de gestion courante

- Progression à prévoir de 5 à 7 % selon le montant de la participation au budget du SVET.

Monsieur THOMAS pose la question de la progression des participations à verser au SVET qui ne sont pas à son avis maîtrisées. Le SVET n'a pas à voter des taux d'imposition et n'a pas de "garde fou". Il a toujours augmenté ses dépenses suivant une progression supérieure à la progression des recettes fiscales.

Monsieur le Président siège au SVET et déclare que tous les ans, nous sommes confrontés à cette réalité sans avoir réellement la possibilité de freiner cette augmentation.

Globalement les membres présents s'interrogent sur l'évolution et le contrôle des dépenses du SVET.

Toutefois à noter :

- Progression de 1,70 % de la participation pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

d) Les annuités d'emprunts

Progression découlant de l'annuité intégrale du prêt pour les travaux du jardin aquatique, soit un montant qui passe de 119 200 € à 161 500 € (+ 42300 €).

Recettes :

a) Les produits d'exploitation

Il y a lieu de signaler les droits d'entrée du jardin aquatique pour une année complète, sinon stabilité pour les autres produits.

b) Les impôts et taxes

Impôts locaux :

L'augmentation des valeurs locatives est de 1,8 %, ce qui assure une progression du produit du même niveau. Toutefois la situation économique du secteur dans son ensemble est relativement bonne ce qui devrait amener un produit assuré supérieur à 1,8 %.

Comme pour les exercices précédents, les taux d'imposition ne seront pas modifiés.

Monsieur LATASTE suggère qu'une réflexion soit faite sur la baisse du taux de la Taxe d'Habitation, en argumentant que cet impôt touche de manière directe les familles qui disposent de revenus très modestes.

Monsieur le Président, relayé par Monsieur LEMONNIER, déclare que cette initiative doit revenir en priorité aux communes qui transfèrent des compétences vers l'intercommunalité, plutôt qu'à la CCPE qui depuis plusieurs années intègre de nouvelles compétences, donc de nouvelles charges, sans avoir augmenté ses taux depuis 1992.

Madame DUCHEMIN déclare que les familles à bas revenus peuvent bénéficier de réduction ou exonération de taxe d'habitation.

Monsieur BOISBOUVIER souligne l'apport de Taxe Professionnelle important pour la CCPE et la commune d'ÉVRON généré par le changement de statut de SOCOPA, et redistribué dans le développement économique.

Monsieur BOURDIN déclare que le désengagement de l'Etat près des collectivités territoriales engendre nécessairement une progression de la fiscalité locale pour tenir l'équilibre des budgets, à l'échelon départemental et aussi à l'échelon local.

Taxe ordures ménagères :

A ce jour, le SVET n'a pas communiqué le montant à budgéter.

c) Dotation globale de fonctionnement

Comme pour les années précédentes, il y a lieu d'être prudent sur son évolution.

3.2.2) Investissement

Les opérations d'investissement projetées se partagent en 4 catégories :

1^{ère} catégorie :

Les investissements « récurrents », qui concernent le maintien, voire l'amélioration du patrimoine de la collectivité :

- Renouvellement du parc matériel, mobilier, outillage et véhicules.
- Gros entretien des bâtiments et équipements.
- Gros entretien de la voirie rurale communautaire.

2^{ème} catégorie :

Les investissements restant engagés fin 2006 :

- Jardin aquatique.
- Liaison touristique EVRON / MEZANGERS.

3^{ème} catégorie :

Les nouveaux investissements :

- Prolongement de la liaison EVRON / MEZANGERS, pour rejoindre le circuit des fours à chaux de CHATRES / ST CHRISTOPHE.
- Voie de contournement – Etudes en cours
- Cinéma.
- Centres de loisirs : structure à mettre en place pour harmoniser l'accueil des enfants dès 3 ans sur l'ensemble du territoire.

4^{ème} catégorie :

Les fonds de concours / Subventions d'équipement

- Développement de la fromagerie BEL
- Déconnexion réseau eaux usées de l'abattoir avec le SIAEP.

B) BUDGETS ANNEXES

Ateliers relais

A noter la fin de location de l'atelier n°4 de CHATRES par la société T.S.A. ce qui a généré l'ajournement de la construction d'un atelier « blanc ». Financièrement, la perte de loyers de 2007 est en grande partie couverte par l'indemnité de résiliation du crédit bail et du dernier loyer de janvier 2007 suite au préavis de 6 mois.

Situation de l'entreprise "Internationale du siège PELLETEY" : selon les entretiens avec le responsable de l'entreprise, la CCPE pourrait être sollicitée pour l'achat des bâtiments et terrains du site d'ÉVRON.

Pépinière d'entreprises

L'occupation à ce jour est :

- 1 bureau (sur 4),
- 4 ateliers (sur 7).

Le projet de transformation de l'atelier n° 6 pour l'accueil de l'épicerie sociale va générer des travaux estimés à environ 50 000 € HT.

Parc d'activités R. VADEPIED

Selon la décision adoptée en séance du 1^{er} décembre 2006 relative à notre candidature pour la réalisation d'une zone d'équilibre départemental, il y aura lieu de se positionner lorsque l'étude de la voie de contournement CHATRES / EVRON sera terminée.

Z.A. de VOUTRE

Option sur la dernière parcelle.

3.3) Conclusion

Depuis 1992, les taux d'imposition des impôts locaux sont restés identiques (baisse de 0,24 point pour la taxe professionnelle en 1994), tout en maintenant une montée en puissance des compétences de la Communauté de Communes avec notamment :

- Action économique : zone d'activités de CHATRES et VOUTRE, intervention sur immobilier industriel à EVRON (EPI,...),
- Compétence voirie assurée depuis 2003,
- Animation enfance jeunesse (centres de loisirs, réseau d'assistances maternelles...),
- Loisirs, sports, scolaires avec rénovation et extension du Jardin Aquatique,
- Liaison touristique EVRON / MEZANGERS.

Compte tenu du résultat de la gestion 2006, du projet de budget 2007 et de la projection budgétaire, les investissements liés à la voie de contournement et création d'une zone d'activités d'équilibre départemental peuvent être inscrits en priorité avec un soutien par des fonds de concours, des durées d'emprunt adaptées.

Ces nouveaux investissements, nécessaires au développement de l'activité économique donneront un nouvel élan pour la décennie à venir. Aussi, ce type de travaux représente une charge seulement d'investissement, qui dans le temps amène de la ressource à la collectivité.

Cette démarche d'équipement doit être accompagnée de la mise en place des services nécessaires à rendre le territoire attractif pour ses habitants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'ensemble de ces dispositions.

Vote des subventions 2006 aux Associations

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

❖ **ATTRIBUE** les subventions suivantes pour 2007 :

Subventions de fonctionnement aux Associations de droit privé (article 65748)

- ⇒ Mayenne Initiative 15 000,00 €
- ⇒ Association Jumelage Echanges Internationaux d'Evron 3 700,00 €
- ⇒ COSPMS "Amicale du Personnel" – Mairie d'Evron 10 000,00 €
- ⇒ Office du Tourisme du Pays d'Evron 1 250,00€
- ⇒ Comice Agricole du canton d'Evron (montant maximum) 2 300,00 €
- ⇒ Nuits de la Mayenne 4 000,00 €
Le montant de cette subvention est susceptible d'être revu en fonction du contrat à passer.
- ⇒ A.D.M.R. –Espace Coëvrons – BP 0130 – EVRON 40 000,00 €
(Montant définitif calculé conformément à la convention du 16 mai 2006)
- ⇒ Banque Alimentaire de la Mayenne – LAVAL 2 390,00 €
- ⇒ Maison de l'Europe de la Mayenne – LAVAL 1 933,50 €
- ⇒ Collège Paul Langevin à Evron 1 525,00 €
fonctionnement d'une classe sport/étude Basket
- ⇒ Collège Sacré Coeur à Evron 1 525,00 €
fonctionnement d'une classe sport/étude équitation
- ⇒ Centre socio-culturel de la Boule d'or – Evron 62 700,00 €
Participation aux charges de fonctionnement du Centre de Loisirs de la Valaisière

- ⇒ Foyer des Jeunes Travailleurs "Le Nymphéa" 3 000,00 €
Pour le soutien au démarrage et fonction d'un
P.A.E.J. Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes.
- ⇒ Coo-démarrage – Coopérative d'activités et d'emploi soutenant
l'installation de porteurs de projets 1 000,00 €
- ⇒ Les St Georges en Coëvrons pour le XXème rassemblement
national de juin 2007..... 7 000,00 €
Subvention maximale et attribuée à titre exceptionnel.
- ⇒ La Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence 1 000,00 €
En soutien à l'action de formation "Dynami-Coëvrons"
même sur le territoire à destination des Jeunes en situation
de grosses difficultés par rapport à l'accès à l'emploi.

Monsieur THOMAS se pose la question de savoir pour quelles raisons un accord de subvention est voté pour des associations qui n'ont pas fait de demandes.

Monsieur le Président et Monsieur BOISBOUVIER précisent que pour certaines associations telles que les Nuits de la Mayenne, le Comice Agricole..., leur vocation à l'échelle intercommunale est reconnue et le principe du vote d'une subvention annuelle est adopté depuis plusieurs années.

☞ Admission en non valeur

Monsieur le Président présente à l'assemblée la demande d'admission en non valeur adressée par le comptable du Trésor Public.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.
- ❖ **DECIDE** l'admission en non valeur des titres détaillés ci-dessus pour un montant de 8,46 €.
- ❖ **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget primitif.

☞ Divers

Finances : Amortissement des subventions d'équipement.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que depuis août 2005, ces subventions sont inscrites en section investissement et doivent être amorties de la manière suivante :

Bénéficiaires publics : durée maximum de 15 ans

Bénéficiaires privés : durée maximum de 5 ans

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.
- ❖ **DÉCIDE** l'amortissement des subventions comme indiqué ci-dessus.
- ❖ **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits selon les opérations concernées.

Finances : Convention avec la commune de Châtres la Forêt pour un reversement du produit communal de taxe foncière bâtie de la pépinière d'entreprises.

Monsieur le Président expose qu'actuellement ce reversement est effectué par la commune selon les conventions mise en place au moment de l'occupation d'un local par une entreprise.

Or, il s'avère que l'ensemble des locaux n'est pas occupé intégralement ce qui nous amène à nous appuyer sur les conventions des entreprises ayant arrêtée leur location.

Afin de simplifier les modalités de ce reversement, et en relation avec les services du Trésor Public, il est proposé de passer une convention unique et pour l'ensemble des bâtiments de la pépinière avec la commune de Châtres la Forêt pour le reversement des 80 % de la part communale du foncier bâti.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.
- ❖ **DÉCIDE** la passation d'une convention unique avec la commune de Châtres relative au reversement des 80 % de la part communale de taxe foncière bâtie de la pépinière d'entreprises.
- ❖ **PRÉCISE** que cette convention se substitue aux modalités de reversement de la taxe foncière bâtie des conventions déjà en vigueur.

☞ Entreprise PELLETEY

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les événements qui ont conduit la société "Internationale du siège PELLETEY" à sa situation actuelle.

L'entreprise a été mise en redressement judiciaire le 3 octobre 2006.

Le site d'exploitation situé au LUDE (SARTHE) n'est plus en activité.

L'ensemble de la production est maintenant restructuré sur EVRON dans les bâtiments de l'entreprise PELLETEY et également dans le bâtiment précédemment occupé par l'entreprise DARY et appartenant à la commune d'ÉVRON.

Actuellement un projet de reprise est à l'étude avec un repreneur potentiel, Directeur de plusieurs entreprises du même type en ESTONIE et UKRAINE.

Monsieur SAMMARTANO, dirigeant actuel, resterait le responsable du site d'ÉVRON.

Ce projet de reprise, s'il se concrétise avec l'accord du Tribunal de Commerce, nécessitera probablement l'achat par la CCPE des bâtiments actuels dont la superficie est la suivante :

- terrains : 4 ha 35 a
- bâtiments : 7 842 m²
8 090 m² surface développée.

Monsieur le Président précise qu'il n'a pas connaissance à ce jour de l'évolution de ce projet de reprise.

Le Conseil Communautaire en sera tenu informé lors de sa prochaine réunion.

☞ Tableau annuel de l'emploi dans les entreprises

Monsieur le Président porte ce tableau à la connaissance des membres du Conseil Communautaire.

Madame DUCHEMIN suggère que les emplois des magasins "grandes surfaces" soient traduits en équivalent temps plein.

Ce tableau pourra à l'avenir être complété par les chiffres globaux de l'emploi salarié (artisanat, commerces, secteur tertiaire, secteur public).

☞ Convention relative à l'octroi d'une aide au titre du programme agriculture et agroalimentaire à la société Fromagerie BEL

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération prise le 20 septembre 2006 concernant les aides financières attribuées dans le cadre du projet de développement industriel du Groupe BEL;

Le détail de ces aides est le suivant :

• Dépense éligible	10 925 000,00 €
• Subventions	
↗ Subventions au titre du FEADER – régime transitoire (12 %)...	1 311 000,00 €
↗ Subvention Etat (4 %).....	437 000,00 €
↗ Subvention Régionale (4 %).....	437 000,00 €
↗ Subvention Départementale (2 %).....	218 500,00 €
↗ Subvention de la CC du Pays d'Evron (2 %).....	218 500,00 €
↗ Participation de la société Fromageries BEL.....	8 303 000,00 €
	Total10 925 000,00 €

Monsieur le Président précise que les modalités de versement, d'exécution et de contrôle méritent d'être précisées dans une convention à établir entre la société Fromagerie BEL et la CCPE, et communique le projet de convention du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du contenu de cette convention et en avoir délibéré,

- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité, le contenu de cette convention.
- ❖ **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président délégué) à la signer.

☞ Voie de contournement Evron Ouest et Châtres – démarrage des études

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président présente ce dossier en rappelant notamment le nouveau statut de la RD20 inscrite par le Conseil Général comme "route d'intérêt stratégique" au "schéma directeur routier départemental".

- Le Conseil Général assurera la maîtrise d'ouvrage de cette voie de contournement de son départ au niveau de CHATRES LA FORET jusqu'à son intersection avec la RD 20 – route de STE GEMMES LE ROBERT.
Dans quel délai ? Ce délai n'est pas connu, mais il est vraisemblable que les priorités soient données aux collectivités dont les dossiers seront les plus avancés.
- Il reste à déterminer le maître d'ouvrage sur la portion de la RD 20 ⇔ STE GEMMES LE ROBERT à la RD 32 ⇔ ASSE LE BERANGER.
Ces travaux pourront être subventionnés à 30 % par le Conseil Général.

Monsieur BOURDIN suggère que le maître d'ouvrage soit choisi rapidement pour conforter le Conseil Général dans son orientation.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

☞ Zone de Développement Eolien – évolution du dossier

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président présente l'évolution de ce dossier, et notamment l'état d'avancement du bureau d'études ALTERNATIVES TECHNOLOGIQUES;

Cette étude repose sur le croisement des critères suivants :

- le diagnostic paysager,
- le diagnostic aérodynamique – calcul du potentiel éolien,
- le diagnostic réseau R.T.E. (Réseau Transport Electricité).

Elle a permis d'identifier plusieurs sites potentiels sur tout l'est mayennais, et sur le territoire du Pays d'Evron (St Georges sur Erve, Assé le Bérenger, Voutré). Un mât de mesure de la vitesse du vent sera installé prochainement sur ST GEORGES SUR ERVE.

Monsieur BOISBOUVIER approuve le fait que cette opération soit pilotée par le Conseil Général, et permet ainsi de rationaliser l'implantation future de sites éoliens.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

JARDIN AQUATIQUE

Compte rendu de la Commission du 12 février 2007

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président chargé de cette commission fait le point sur ce compte-rendu.

Bilan de fréquentation

Le premier semestre de fonctionnement depuis la réouverture du Jardin Aquatique est globalement positif.

Le public semble satisfait du nouvel équipement puisque depuis septembre nous avons enregistré presque 2 500 entrées de plus par rapport à la même période en 2004.

Par contre, il est nécessaire de proposer de nouvelles activités afin de récupérer certains de nos anciens abonnés puisqu'il apparaît que certains d'entre eux ne nous ont pas rejoint depuis la réouverture de notre établissement.

Une orientation pour les personnes souffrant du dos pourrait être éventuellement proposée en relation avec l'école de kinésithérapeutes d'ALENÇON.

Madame DUCHEMIN déclare qu'il faut être prudent sur ce sujet qui touche au domaine médical.

Travaux restant à finaliser

Les prévisions financières sont les suivantes :

- Plantations
 - ↳ extérieur 20 000 € – 7 500 € (reliquat marché STDLB)..... 12 500,00 €
 - ↳ intérieur 15 000,00 €
- Matériel ratissage de la plage (matériel occasion) 5 000,00 €
- Equipement beach volley 2 000,00 €
- Signalétique 3 000,00 €
- Toboggans 28 000,00 €
- Bancs 3 500,00 €
- Divers (filet, matériel de secourisme) 3 000,00 €
- Finition espace soins du corps (tout en permettant la surveillance)..... 3 000,00 €
- Aération, ventilation et atténuation de la luminosité
de l'espace accueil et bureau 25 000,00 €

TOTAL..... 100 000,00 €

Un crédit de "prudence" sera prévu au cas où il serait absolument nécessaire d'intervenir sur le réseau "plomberie" pour éradiquer le risque de développement de légionnelles. A ce sujet, la réalisation d'un diagnostic complet par un organisme extérieur va être sollicitée.

Madame FROISSARD suggère que des portes manteaux et des bancs soient installés, et pose la question du port obligatoire du bonnet dans le bassin pour des raisons d'hygiène.

Madame ROBERT précise que cette dernière question a été évoquée à plusieurs reprises avec les maîtres nageurs sans pouvoir dégager une réponse unanime.

Le problème sera posé lors d'une prochaine réunion de la commission.

Ouverture du Jardin Aquatique les jours fériés

Afin de remplir pleinement notre mission de service public dans le domaine des loisirs, il est proposé que le Jardin Aquatique soit ouvert les jours fériés durant la période d'ouverture des bassins extérieurs (2 mai au 30 septembre). Les jours fériés concernés seraient donc : 8 mai, le jeudi de l'ascension, le dimanche de la Pentecôte, le 14 juillet et le 15 août.

Organisation de l'accueil et de la surveillance pour la période de mai à septembre 2007

Durant la période scolaire, la seule différence apportée à notre organisation générale est l'ouverture en mai-juin et septembre du bassin extérieur et du pentagliss (Zone 4). L'accueil des écoles s'y limitera à la seule surveillance générale par un seul M.N.S.

Ce MNS sera également seul durant les créneaux d'ouverture au public en soirée mais sera assisté d'un BNSSA le mercredis après midis ainsi que les samedis et dimanches.

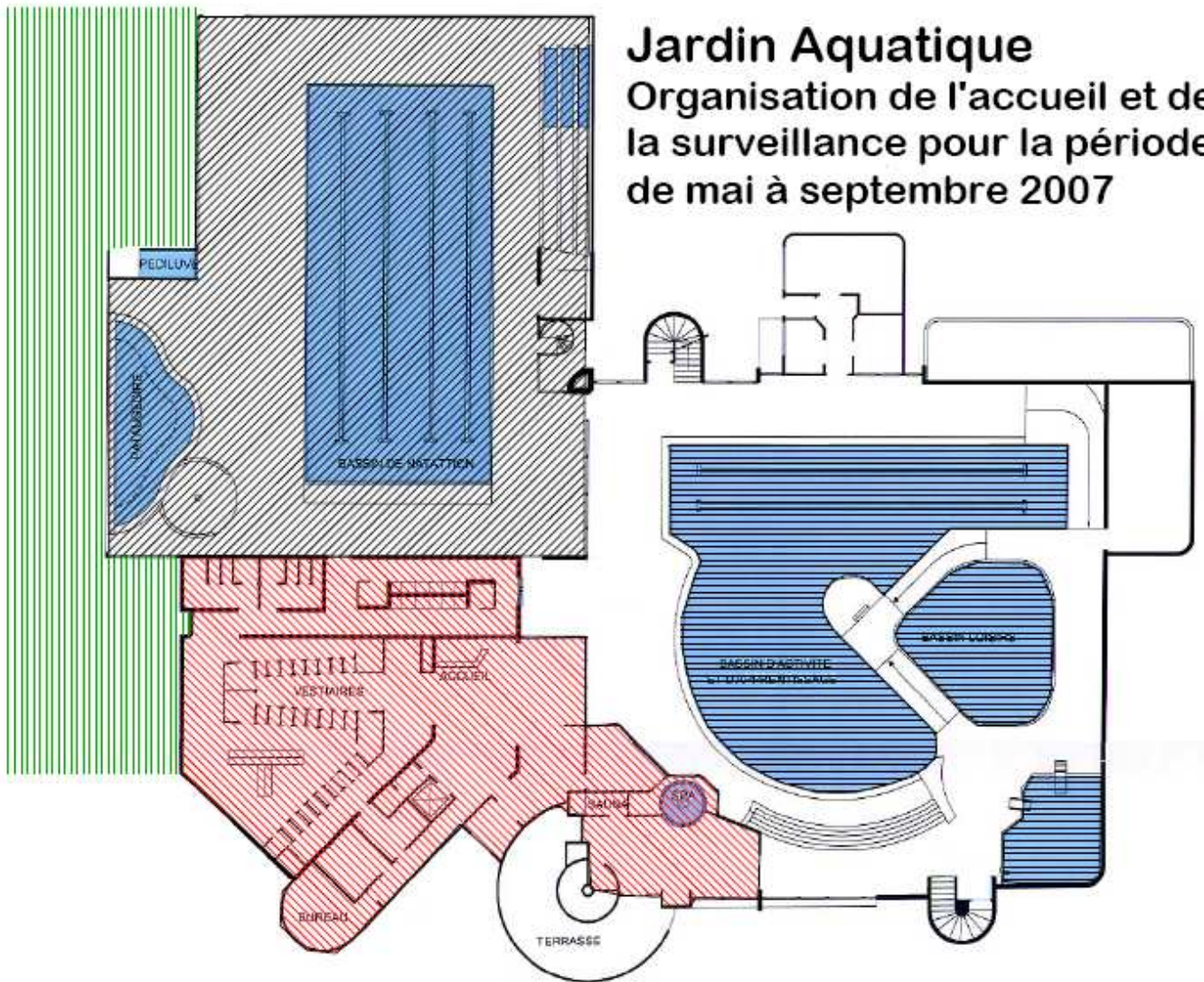
Durant les mois de juillet et août, la surveillance des bassins sera toujours assurée par 1 MNS assisté par 1 BNSSA pour chacun des équipements intérieurs (zone 3) et extérieurs (zone 4). Pour cette dernière, les 2 surveillants adapteront leur placement en fonction de la fréquentation. Le BNSSA se concentrera plus particulièrement sur la surveillance du pentagliss en se plaçant sur le palier de départ lorsque cela s'avérera nécessaire.

Pour l'ensemble de cette période de vacances estivales, il est prévu de recruter un agent dont les principales missions seront l'animation, la surveillance et une partie de l'entretien de la zone de jeux et de repos (zone 1).





Enfin, 2 agents seront systématiquement affectés à l'accueil du public et à la surveillance des vestiaires et sanitaires (zone 2).

Jardin Aquatique

Organisation de l'accueil et de la surveillance pour la période de mai à septembre 2007



Légende

	Zone 1		Zone 3
	Zone 2		Zone 4

Le Conseil Communautaire, à l'issue de cette présentation valide l'ensemble des dispositions de ce compte rendu.



ENFANCE JEUNESSE

R.A.M. – démarrage et organisation

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président et responsable de cette commission présente ce dossier en précisant que les actions du R.A.M. ont maintenant démarré et s'organisent comme suit :

5 lieux définitifs pour l'accueil des parents et des assistantes maternelles : MEZANGERS, CHATRES, EVRON, NEAU et VOUTRE.

- Des permanences le lundi, mercredi et jeudi matin réparties sur les 5 communes
- Des temps d'animation sur VOUTRE, EVRON, NEAU et MEZANGERS le lundi, mardi et vendredi matin.
- En dehors des permanences et des temps d'animation, accueil sur rendez vous avec la possibilité d'un accueil sur la commune (voir ci-joint la plaquette).

Le Conseil Communautaire valide ces dispositions et rappelle l'intérêt de la mise en place de ce relais d'assistantes maternelles pour le territoire.

COMMISSION N° 3 – SERVICES A LA PERSONNE

☞ Epicerie sociale – évolution du dossier

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la mise en place de l'Association "L'E.S.PA.DON." chargée de la mise en place et du fonctionnement futur de l'épicerie sociale.

Il rappelle notamment les buts et la composition du Conseil d'Administration dans lequel la Communauté de Communes est représentée de la manière suivante :

Le Président de la CCPE (ou son représentant).

Le Maire de la commune d'ÉVRON (ou son représentant).

Le Maire d'une autre commune de la CCPE.

Monsieur ZEMO est président de cette association.

Monsieur le Président informe également qu'un atelier de 150 m² de la pépinière d'entreprises est retenu pour accueillir cette épicerie sociale.

Des travaux d'aménagement sont à envisager pour permettre son démarrage de septembre 2007.

Le Conseil Communautaire valide l'ensemble de ces dispositions.

☞ Redémarrage d'une session de formation pour les jeunes en situation de grosses difficultés par rapport à l'accès à l'emploi

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que suite à un appel à projet, cette session de formation est confiée à deux organismes de formation qui interviendront de manière complémentaire :

- Sauvegarde de l'Enfance
- Avenir formation

Le démarrage a commencé le 12 février et se terminera en juin ou en juillet.

17 jeunes (et éventuellement quelques adultes) seront intégrés à cette formation en provenance des territoires de EVRON, BAIS, MONTSURS, et ERVE ET CHARNIE.

La Communauté de Communes apporte son soutien logistique en mettant à disposition un local spécialement aménagé pour cette action.

Une subvention complémentaire de 1 000 € est également sollicitée pour compléter le financement de la formation.

Le Conseil Communautaire souligne l'intérêt de cette formation pour les jeunes en difficultés et donne son accord à l'attribution d'une subvention de 1 000 € pour soutenir financièrement cette action.

☞ Maison de l'emploi

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire des orientations définies par les Maisons de l'Emploi pour le territoire, qui se décline sur 2 axes.

1/ Territorialisation de la Maison de l'Emploi

☞ Idée de mise en place d'un Centre de ressources qui soit en mesure d'être reconnu et identifié comme l'organisme référent en matière d'emploi :

- Reconnu par les demandeurs d'emploi, les salariés, les étudiants et scolaires.
- Reconnu par les chefs d'entreprises.
- Doit permettre localement une unicité de lieu pour traiter de cette problématique
 - ☞ Permanence ANPE,
 - ☞ permanence Mission Locale,
 - ☞ permanence Organismes de Formation,
 - ☞ Cybercentre (consultation offres ANPE et dossiers ASSEDIC).

Monsieur ROCTON précise que les jeunes du secteur d'Erve et Charnie sont accueillis à la permanence de la Mission Locale alors que la Communauté de Communes d'Erve et Charnie ne souhaite pas participer au financement de la Mission Locale pour l'instant.

☞ Idée de mise en place de la Gestion Territorialisée des Emplois et Compétences (GTEC). La mise en place de cette GTEC requiert une adhésion aussi large que possible des chefs d'entreprises à cette idée.

Les objectifs sont les suivants :

Avoir une lecture aussi précise que possible :

- des compétences exercées actuellement dans les entreprises, et des besoins de compétences pour les années à venir,
 - des compétences des gens en situation de chômage,
- ⇒ Mettre en adéquation ces compétences,
 - ⇒ aller vers une transversalité d'une entreprise à une autre (il est de plus en plus rare de faire toute sa carrière dans une seule entreprise),
 - ⇒ prendre en compte le fait que la mobilité des salariés (et notamment pour les salaires modestes) est très réduite, pas plus de 30 km. Les solutions de reclassement doivent le plus souvent être des solutions locales,
 - ⇒ anticiper et proposer des formations pour faire face aux besoins nouveaux des entreprises.

Le Conseil Communautaire donne son accord à ces dispositions.

☞ Compte rendu de la réunion des clubs du 3^{ème} âge du 23 janvier 2007

Monsieur HEURTEBIZE, Vice-Président chargé de cette commission fait un rapide compte rendu de cette commission qui dresse le calendrier des diverses manifestations organisées par les clubs du 3^{ème} âge du Pays d'Evron et précise que le pique nique annuel sera organisé par l'Association "Club des Cheveux Blancs" d'ÉVRON.

Monsieur HEURTEBIZE souligne que le club de VOUTRÉ, suite au départ de Monsieur STRASSER, fonctionne actuellement sans président et sans bureau.

Monsieur BOURDIN confirme cette situation.

☞ Mission Locale pour l'Emploi : Avenant n° 1 à la convention

Monsieur le Président expose la nécessité de passer l'avenant n° 2 pour l'actualisation des modalités financières prévues par la convention en date du 11 septembre 2005.

Ainsi, les éléments financiers des articles 4 et 6 de la convention seraient modifiés comme suit :

- Cotisation 2007 portée à 12 440,03 € (+ 2 %)
- Participation 2007 portée à 2 122,00 € (+ 2 %) (utilisation des bureaux et mise à disposition du secrétariat de la CCPE pour la prise de rendez-vous).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Président.
- ❖ **ACCEPTE** les modifications financières conformément aux dispositions de la convention citée ci-dessus.
- ❖ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué ayant délégation à signer l'avenant n° 2 reprenant les montants indiqués ci-dessus.

COMMISSION N° 5 – SITE DU GUE DE SELLE

☞ Compte rendu de la commission du 25 janvier 2007

Monsieur Michel PAILLEUX, Vice-Président chargé de cette commission présente ce compte rendu au Conseil Communautaire.

Parcours de TREC

Cet investissement, jugé intéressant, pose cependant un certain nombre de questions.

- Un tel équipement générera t-il réellement des nuitées en nombre important pour le Centre d'hébergement ?
- Ce projet n'est-il pas en contradiction avec le plan de gestion du site du Gué de Selle ?
- L'implantation d'un tel parcours sur le site classé est-il possible ?
- Enfin quels seront les coûts d'investissement et de fonctionnement de cette structure ?

Il est jugé opportun de surseoir pour l'instant à la réalisation de ce projet, d'autant plus que ce type de réalisation peut être proposé à des investisseurs privés intéressés pour compléter leur activité commerciale.

Equipements sportifs

Le revêtement des 2 terrains de tennis est en très mauvais état et il est jugé opportun de procéder à leur réfection complète en béton poreux.

Le coût estimatif est de l'ordre de 40 000 € TTC.

Cette réfection peut-être utilement complétée par l'aménagement de 2 frontons multisports sur un des terrains de tennis.

Cet aménagement permettra :

- aux enfants du Centre de Loisirs et des enfants en mini camps de pouvoir bénéficier d'une aire de jeu en plein air utilisable en toutes saisons,
- d'élargir la gamme d'activités de loisirs/détente proposée aux stagiaires du Centre d'Hébergement Sportif.

Le coût estimatif est de 20 000 € TTC.

Bilan de fréquentation du Centre d'Hébergement en 2006

Le bilan de fréquentation laisse apparaître une légère diminution par rapport à 2005.

Les raisons essentielles sont les suivantes :

- diminution des stages liés à la fermeture du Jardin Aquatique,
- hébergements d'autres stagiaires au camping d'ÉVRON.

Au chapitre des satisfactions, il faut noter le développement des stagiaires football grâce aux stages organisés par Sport Action Jeunesse (SAJ) et l'augmentation du nombre de randonneurs.

Par contre pour 2007, nous enregistrons une diminution du nombre de stagiaires du P.E.P. qui regagnent leur site de TORCÉ VIVIERS qui réouvrira en septembre 2007.

Toutefois, les réservations du 1^{er} semestre 2007 sont encourageantes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré valide l'ensemble de ces dispositions et notamment l'inscription d'un crédit de 60 000 € pour les travaux de réfection du revêtement des terrains de tennis et l'aménagement de 2 frontons multisports.

RESSOURCES HUMAINES

☞ Médecine du travail des agents

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la surveillance médicale des agents est obligatoire et incombe à l'employeur.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne a passé une convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole et propose à toutes les collectivités qui le souhaiteraient l'accès à ce service de médecine professionnelle.

Le montant de la cotisation 2007 a été fixé à 65,60 € par agent convoqué (64,30 € en 2006).

Le champ d'intervention de la M.S.A. et les modalités de mise à jour du fichier des agents de la CCPE sont précisés dans la convention passée entre la M.S.A. et le C.D.G.

La facture sera établie par les services de la M.S.A. et devra lui être réglée directement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❖ **ACCEPTE** le montant de la cotisation fixée à 65,60 € par agent convoqué pour l'année 2007.
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion au service de médecine professionnelle proposé par le Centre de Gestion, conformément à la convention passée entre la MSA et le CDG.

☞ Avenant n° 2 au contrat avec la C.N.P. pour la couverture statutaire du personnel (arrêt de travail, ...)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que pour l'année 2007, les taux de cotisation de l'assurance du contrat groupe avec CNP Assurances, garantissant les risques statutaires du personnel territorial, sont maintenus pour toutes les collectivités adhérentes.

Toutefois, les conditions générales ayant évolué, un avenant n° 2 a été établi pour l'application des nouvelles dispositions, à effet du 1^{er} janvier 2007, pour les sinistres nés à compter de cette date.

Les nouvelles dispositions comportent notamment les changements suivants :

- Couches pathologiques assimilées au risque maternité.
- Prestations indemnisées sur la base de 90 % du traitement indiciaire brut, de la NBI et des éléments optionnels (charges patronales, supplément familial de traitement).
- Prise en charge des indemnités journalières jusqu'à la fin du mois de survenance du décès de l'agent.
- Allongement du congé de maternité en cas d'accouchement prématuré.
- Intégration des garanties disponibilité d'office et invalidité temporaire.
- Garanties acquises en cas de prolongation légale d'activité entre le 65^{ème} et le 68^{ème} anniversaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'avenant n° 2 signé le 11 décembre 2006 entre la Caisse Nationale de Prévoyance – CNP – et le Centre de Gestion de la Mayenne (CDG 53).

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de modifier le tableau des effectifs de la CCPE de la manière suivante :

- ❖ **Création d'un poste d'adjoint administratif.**
- ❖ **Suppression d'un poste d'agent administratif qualifié.**
Cette décision est effective à compter du 1^{er} mars 2007.

Recrutement de personnel temporaire

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que pour assurer la continuité du service, il est parfois nécessaire de recruter par voie contractuelle du personnel :

- pour effectuer les remplacements de :
 - congé maladie
 - congé maternité
 - congé parental
- pour effectuer des travaux nécessaires pour des besoins occasionnels ou saisonniers

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président délégué) suivant les dispositions de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 à recruter le personnel temporaire à temps complet ou à temps incomplet par voie contractuelle pour assurer les remplacements du personnel en situation de congé maladie, congé maternité ou congé parental.
- ❖ **AUTORISE** le Président (ou le Vice-Président délégué) suivant les dispositions de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984, à recruter le personnel temporaire à temps complet ou à temps incomplet, par voie contractuelle, pour effectuer des travaux ou missions répondant à des besoins occasionnels ou saisonniers.
- ❖ **PRECISE** conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les grades correspondants aux emplois créés :
 - Filière technique
 - ↳ Agent des services techniques
 - ↳ Agent technique

- Filière administrative
 - ↳ Agent administratif qualifié
 - ↳ Adjoint administratif
- Filière sportive
 - ↳ Opérateur des activités physique et sportives
 - ↳ Educateur des activités physique et sportives
- Filière animation
 - ↳ Agent d'animation qualifié
 - ↳ Adjoint d'animation

Cette délibération complète celle prise le 1^{er} décembre 2006 pour le même objet.

Construction d'un cinéma neuf à ÉVRON

Monsieur le Président rend compte de la visite qu'il a effectuée à SEGRÉ avec plusieurs élus municipaux d'ÉVRON, membres de la commission "Cinéma" et élus et directeur des services de la CCPE.

Le choix de SEGRÉ a été fait pour deux raisons essentielles.

L'ancien cinéma de SEGRÉ comportait 2 grandes salles et nécessitait de très gros travaux de rénovation (toiture, chauffage,...).

La ville de SEGRÉ, à l'image de celle d'ÉVRON par son importance, est située à plus de 30 minutes d'ANGERS et CHATEAUBRIAND, siège des cinémas voisins les plus attractifs.

Cette situation est comparable à celle d'ÉVRON située entre LAVAL et LE MANS.

La ville de SEGRÉ, en raison du montant des travaux élevés, a préféré s'orienter vers la construction d'un cinéma neuf, mieux situé et plus en adéquation avec les goûts des usagers (3 salles).

Compte tenu également du rayonnement du cinéma, le choix du maître d'ouvrage s'est porté assez naturellement vers la Communauté de Communes de SEGRÉ.

La fréquentation de l'ancien cinéma était de l'ordre de 15 000 entrées par an.

Après une année d'exploitation, le nouveau cinéma enregistre 35 000 entrées annuelles.

Monsieur le Président, après avoir exposé tous ces arguments, se déclare très favorable à la construction d'un cinéma neuf à ÉVRON, et au centre-ville.

Cet équipement complèterait de manière harmonieuse l'offre culturelle et l'offre de loisirs sur le territoire pour toutes les couches de population.

Il rappelle d'ailleurs à ce sujet que ce dossier a déjà été évoqué à plusieurs reprises en réunion (mars 2002 et mai 2006), et propose que ce soit la Communauté de Communes qui porte ce projet.

Monsieur André ROCTON, Vice-Président et Maire d'ÉVRON demande que la décision de la Communauté de Communes soit très rapide sur ce projet.

Monsieur André ROCTON précise en effet que des crédits budgétaires sont prévus en 2007 pour effectuer des travaux de rénovation du cinéma actuel (notamment au niveau du son numérique). et que le dossier d'appel d'offres est prêt à être transmis. Il a par ailleurs des engagements avec Monsieur BARBÉ, gérant du cinéma et il doit pouvoir l'informer de manière très claire sur le devenir de ce projet.

Monsieur André ROCTON réitère sa demande et veut savoir quand et où ce cinéma neuf serait implanté.

Monsieur le Président déclare que ce cinéma participera à l'animation de la ville et que sa place est au centre ville.

La proposition d'étudier son implantation sur le site de l'école Jean Monnet (entre la rue de la Fontaine et rue de la Perrière) semble la plus judicieuse.

Monsieur André ROCTON ne réfute pas cette idée, mais déclare qu'une partie des bâtiments de ce site reste destinée à être vendue.

Monsieur André BOISBOUVIER souhaite que l'étude de ce projet s'accompagne d'une réflexion sur les ressources fiscales et budgétaires.

A l'issue de ce débat passionné, Monsieur le Président pose la question d'une décision sur le principe de la construction d'un cinéma neuf par la CCPE.

Ce principe ne rencontre pas d'hostilité de la part des conseillers communautaires, mais nécessite des précisions sur son organisation et son financement.

Ce dossier sera inscrit à la prochaine réunion du Conseil Communautaire qui se déroulera le 15 mars prochain, en précisant les différentes étapes de réalisation et le montage financier prévisionnel.

La séance a été levée à 23 H 05.

Le Secrétaire de séance,

Jacques LEMONNIER

Le Président,

Gérard ROCTON